AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-67 628723

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Abonnement annuel : 25 F.

Supplément n° 4 au Bulletin n° 78 - MARS 1967 — 24 MARS 1967

GROSEILLIERS - CASSISSIERS

ANTHRACNOSE : Cette maladie provoque des taches sur les feuilles qui se dessèchent et tombent. Elle peut être combattue par l'application avant la floraison d'un produit cuprique ou d'un produit organique de synthèse.

CHENILLES DEFEUILLANTES : (Cheimatobie) : Ajouter à la préparation conseillée ci-dessus un produit à base de D.D.T. ou si la température est d'au moins 15°, un ester phosphorique.

COLZA

MELIGETHES : Ils sont apparus en nombre parfois important. Il convient de surveiller les cultures et d'intervenir avec l'un des produits homologués dès que leur présence sur les inflorescences justifiera un traitement. Rappelons que les dégâts causés par ces insectes sont d'autant plus importants que les boutons floraux sont peu développés.

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

A la fin d'un hiver assez peu rigoureux dans l'ensemble, les foyers de campagnols des champs sont assez nombreux et menacent de s'étendre au cours du printemps et de l'été si les conditions climatiques sont favorables. On utilisera les appâts à base de chlorophacinone, crimidine, ou phosphure de zinc. Pour ces deux derniers produits, nous recommandons de bien respecter la législation en vigueur. Il est conseillé en particulier de traiter les foyers dans les friches, talus, luzernières, prairies.

Dans certains secteurs (Haut-Doubs par exemple) le campagnol terrestre (ou rat-taupier) manifeste aussi une recrudescence d'activité. L'attention des producteurs est plus particulièrement des responsables de groupements agricoles est attirée sur le danger que présentent les populations de rongeurs nuisibles aux cultures et sur l'intérêt d'entreprendre d'urgence la lutte nécessaire à l'extinction des foyers (luzernières notamment ; certaines prairies, etc...). Rappelons que celui-ci n'est pas granivore et le piégeage doit être considéré comme le moyen de lutte le plus efficace. Cependant sur des surfaces limitées, les appâts composés de carottes ou de caroubes empoisonnés au phosphure de zinc peuvent donner satisfaction.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 180

cellulaire et de l'assimilation des nitrates. Peu soluble dans l'eau, il possède de ce fait une grande rémanence dans le sol (5 à 10 mois), son action est bonne contre de nombreuses plantes annuelles mais insuffisante sur plantain, rumex, potentille, prêle, liseron, carotte sauvage, pissenlit. Sa dose d'emploi est de 3 Kg Ma/ha sur vignes âgées d'au moins 4 ans. On doit le mettre en oeuvre avant la levée des mauvaises herbes ou lorsque celles-ci sont en début de végétation.

Diuron : C'est également une urée substituée à action semblable à celle du Monuron. Egalement peu soluble, il persiste longtemps dans le sol. On l'emploie à raison de 2,5 Kg Ma/ha sur vignes âgées de plus de 5 ans.

2°- Herbicides à action systémique : Ce sont ceux qui, pulvérisés sur les feuilles des mauvaises herbes pénètrent dans le système circulatoire de celles-ci et sont ensuite véhiculés par la sève dans toutes les parties de la plante où ils manifestent leur action.

Aminotriazole : Il appartient au groupe des triazoles voisin de celui des triazines. Il empêche après son absorption par le feuillage des plantes la formation de la chlorophylle : les tissus des plantes traitées blanchissent, la croissance est arrêtée. Il est peu persistant dans le sol dans lequel il est détruit rapidement. Spécifiquement antigraminée, son utilisation principale réside dans la destruction du chiendent et autres plantes vivaces. Vulpin, renouées, chardon, liseron, renoncule sont freinés dans leur végétation.

On le met en oeuvre à raison de 5Kg Ma/ha dans les vignes depuis la fin des vendanges jusqu'à la nouaison, sur mauvaises herbes en pleine croissance.

Dalapon : Il appartient au groupe des acides organiques halogénés. On l'utilise sous forme de sel de sodium. Absorbé par les parties aériennes de la plante il provoque un accroissement de l'intensité respiratoire et des variations dans les teneurs en sucre, acides aminés, protéines. Principalement graminicide, notamment chiendent, on doit l'appliquer sur le feuillage des graminées en pleine croissance. Sa dose d'emploi est de 8 Kg Ma/ha dans les vignes âgées de plus de 4 ans.

3° Herbicides de contact : Ils agissent sur la végétation des mauvaises herbes.

Dinosèbe : C'est un composé nitré du groupe des phénols utilisé sous forme de sel de sodium, d'ammonium ou d'ester acétique. Il peut agir en préémergence de la mauvaise herbe. On l'applique à la dose de 2,750 Kg Ma/ha sur mauvaises herbes au stade plantules à une température supérieure à 15°.

Diquat : C'est un ammonium quaternaire agissant sur les processus de respiration et de photosynthèse de nombreux végétaux à l'intérieur desquels il est véhiculé par la sève. Il détruit surtout de nombreuses dicotylédones annuelles et vivaces, les graminées n'étant que freinées dans leur développement.

Il est mis en oeuvre à la dose de 0,800 Kg Ma/ha.

Paraquat : C'est comme le Diquat un ammonium quaternaire agissant de la même manière. Il détruit à la fois les dicotylédones et les graminées. Il est à utiliser à la dose de 0,800 Kg Ma/ha de préférence dans les vignobles où les graminées annuelles dominent. On peut mettre en oeuvre le mélange de ces deux herbicides pour détruire dicotylédones et graminées.

Quel que soit le mode d'entretien du vignoble choisi, tous ces herbicides sont à appliquer avec le plus grand soin, aux doses prescrites, en évitant des projections de solution sur la vigne pour éviter tout accident de phytotoxicité par l'emploi de jets spéciaux (buse miroir). La quantité d'eau nécessaire pour les quantités d'herbicides prescrites est de 1000 litres /ha pulvérisée sous forme de grosses gouttelettes. Des précautions particulières sont à prendre pour certains d'entre eux qui sont toxiques (consulter à cet effet les notices d'emploi accompagnant les emballages de produits).

En résumé, le viticulteur dispose de plusieurs herbicides pour la destruction des mauvaises herbes dans la vigne.

La méthode à mettre en oeuvre dépend des conditions d'exploitation du vignoble, de sa situation, des conditions climatiques de la région, de son état d'enherbement et des espèces de mauvaises herbes qu'on y rencontre. Les prix de revient de chacune de ces méthodes sont évidemment à considérer et à rapprocher de ceux des méthodes classiques d'entretien du vignoble.

Imprimé à la Station d'Avertissements de BALMA - Le Directeur-Gérant : L.BOUYX.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
P. TEISSEIRE

LA LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES DANS LE VIGNOBLE

Essentiellement destinée à supprimer la concurrence, à certaines époques, des plantes adventices pour l'eau et les éléments nutritifs, la lutte contre les mauvaises herbes dans la vigne peut se faire par procédés mécaniques : façons aratoires ou par procédés chimiques : emploi d'herbicides.

Les premiers requièrent un outillage approprié, de la main-d'oeuvre et présentent l'inconvénient d'arracher parfois des pieds de vigne ou de mutiler des racines. Les seconds d'un emploi plus simple nécessitent moins de main-d'oeuvre mais demandent cependant quelques précautions lors de leur application. Ils peuvent être mis en oeuvre sur la totalité du vignoble, travaillé ou non mécaniquement au préalable, ou être intégrés aux moyens mécaniques.

Le choix de l'un ou l'autre procédé dépend du mode cultural choisi pour le vignoble, /et de la nécessité d'éviter l'enherbement durant une période fixée. On pourra donc choisir la méthode de dèsherbage du vignoble suivant l'un des cas ci-après :

1° Emploi des façons culturales mécaniques complétées par l'emploi d'herbicides sur toute la surface.

La mise en oeuvre de l'herbicide se fera après les labours des interlignes, le déchaussage sous les rangs de vigne et la remise à plat par disquage ou hersage, soit sur terrain nu : Simazine, Diuron; soit sur des mauvaises herbes en début de végétation: Dinosèbe, Atrazine, Monuron; ou mélange d'Atrazine et de Simazine ou de Diuron et d'Aminotriazole; soit enfin sur des mauvaises herbes en pleine végétation Aminotriazole, Diquat, Paraquat, Dalapon en fonction des mauvaises herbes rencontrées.

2° Emploi des façons culturales mécaniques en interlignes seulement et d'herbicides sous les rangs de vigne non travaillés :

On peut dèsherber chimiquement sous les rangs de vigne seulement (cavaillons) non déchaussés sur une largeur de 40cm. environ avant le départ en végétation des mauvaises herbes, à l'aide d'un herbicide résiduel comme la Simazine, l'Atrazine, le Diuron.

Dans le cas où on est amené à intervenir plus tard et que les adventices soient en végétation, on pourra utiliser l'Atrazine, l'Aminotriazole, le Monuron, le Dinosèbe. On peut même intervenir beaucoup plus tard sur adventices très développées et toujours sous le rang de vigne en utilisant le Diquat, le Paraquat, le Dalapon, l'Aminotriazole. On tiendra compte bien entendu de la surface réellement traitée dans le vignoble.

3° Dèsherbage en plein sur vignoble non travaillé mécaniquement :

Dans ce cas, c'est la totalité de la surface du vignoble sur lequel n'intervient aucune façon culturale mécanique qui est traitée aux herbicides. On peut alors mettre en oeuvre les herbicides comme dans le cas précédent (herbicides en interlignes non travaillés)

Herbicides autorisés à la vente pour le dèsherbage de la vigne :

I° Herbicides à action résiduelle : Ce sont ceux qui demeurent dans le sol après épandage durant une période plus ou moins longue.

Simazine : C'est une triazine qui absorbée par les racines empêche la fonction chlorophyllienne, bloque la respiration de la mauvaise herbe qui vit alors sur ses réserves nutritives et meurt lorsque celles-ci sont épuisées. Très insoluble elle peut persister plusieurs mois dans le sol, et doit être utilisée en préémergence des adventices. Elle est efficace à l'égard de graminées (exception pour les panics, les sétaires et les chiendents) et de nombreuses dicotylédones. Sa dose d'emploi est de 3 Kg. de Ma/Ha sur vignes âgées de plus de 4 ans.

Atrazine : C'est également une triazine. Beaucoup plus soluble que la Simazine, elle est absorbée par les racines des mauvaises herbes mais également en partie par leurs feuilles. Elle peut être utilisée en préémergence comme la Simazine mais aussi sur des mauvaises herbes déjà levées. Elle est efficace à l'égard de nombreuses graminées (sauf les digitaires) et de nombreuses dicotylédones. On l'utilise à la dose de 3 Kg. Ma/ha dans des vignes âgées d'au moins 4 ans. Ces deux herbicides sont sans action sur liseron, chiendent, chardon, amarante, aïl.

Monuron : Il appartient au groupe des urées substituées, pénétrant dans le végétal par les racines puis véhiculé par la sève. Il agirait par blocage de la division

../...